Rome 2012.

Plaidoyer pour une anthropologie générale

A plea for general anthropology

Alain Gallay

Résumé

L'archéologie utilise couramment dans ses interprétations des concepts tirés d'une connaissance souvent très superficielle de l'anthropologie économique, sociale et culturelle. Cette communication propose une voie pour améliorer les conditions d'interprétation des vestiges, notamment sur le plan des interprétations fonctionnelles. La présentation théorique est illustrée par un exemple particulier : la notion de « bien de prestige », souvent utilisée par les archéologues.

Dans la démarche actuelle de l'archéologie le passage des constructions typologiques (Ct) aux constructions explicatives (Ce) portant sur les composantes économiques, sociales, politiques et idéologiques des sociétés révèle fréquemment une véritable rupture qu'il convient de combler.

Pour tenter de préciser la portée des termes utilisés au niveau anthropologique on procède, selon une démarche logiciste, en cinq temps : 1. analyse des caractéristiques des objets jugées pertinente pour définir le concept de bien de prestige et implications du sens commun au plan fonctionnel, 2. fondements anthropologiques de la notion, 3. proposition pour un modèle transculturel, 4. application à des exemples ethnographiques concrets pris chez les Gouro de Côte d'Ivoire et dans les Royaumes de la zone forestière de l'Afrique de l'Ouest, enfin 5. évaluation de la pertinence du concept au niveau archéologique.

On démontre ainsi qu'un bien de prestige est un bien soustrait au domaine économique pour répondre à ses obligations sociales et qu'il n'est pas possible de le définir en mobilisant seulement des particularités intrinsèques (matériaux, décors, etc.).

Mots clés : Ethnoarchéologie, Afrique de l'Ouest, Gouro, royaume du Bénin, royaume du Dahomey, bien de prestige, anthropologie économique, analyse logiciste.

Abstract

Concepts often stemming from a very superficial knowledge with regard to economic, social and cultural anthropology are commonly used in archaeological interpretation. This contribution suggests a possibility of improving the conditions linked to the interpretation of the remains, notably with regard to their functional interpretation. A specific example illustrates this theoretical outline: the notion of « prestige good » often used by the archaeologists.

Within the current archaeological approach, the transition from typological constructs (Ct) to explanatory constructs (Ce) concerning the economic, social, political and ideological components of the societies regularly reveals a gap that needs to be filled.

Attempting at clarifying the scope of the concepts used at the anthropological level, logicist analysis is based on a five-step approach: 1. analysis of the characteristics of the objects thought to be relevant in order to define the concept of prestige good and common-sense implications at the functional level, 2. anthropological grounds of the concept, 3. proposal of

a transcultural model, 4. concrete ethnographic examples of applying reported from the Guro in Ivory Coast and from the Kingdoms in the forest zone of West Africa, and finally, 5. evaluation of the relevance of the concept at the archaeological level.

It thus could be demonstrated that a prestige item is a good excluded from the economic field in order to answer its social obligations and that it is not possible to define it by using intrinsic particularities only (materials, ornamentation, etc.).

Key words: Ethnoarchaeology, West Africa, Guro, Kingdom of Benin, Kingdom of Dahomey, prestige good, economic anthropology, logicist analysis.

L'archéologie utilise couramment dans ses interprétations des concepts tirés d'une connaissance souvent très superficielle de l'anthropologie économique, sociale et culturelle. Nous nous proposerons ici de préciser une voie permettant d'améliorer les conditions d'interprétation des vestiges, notamment sur le plan des interprétations fonctionnelles. Elle implique une remise en question des pratiques même de l'anthropologie.

La présentation théorique sera illustrée par un exemple concret : la notion de « bien de prestige » ou de « bien ostentatoire », souvent utilisée par les archéologues (Gallay 2010c, 2013b, Gallay, Ceuninck 1998, Gallay, Burry à paraître).

Pour cela nous suivrons la démarche préconisée par le logicisme qui consiste à partir d'une analyse du discours proprement archéologique (analyse logiciste) pour tenter d'améliorer dans un second temps notre pratique de la discipline (synthèse logiciste).

L'analyse logiciste réunit d'abord des exercices d'analyse et de réécriture de travaux « traditionnels » permettant de mieux cerner la manière de raisonner des archéologues et la nature des concepts utilisés, en l'occurrence le terme « bien de prestige ». Nous somme ici dans un domaine qui relève souvent du « sens commun », pour ne pas dire de la « pensée vulgaire ».

Cet exercice permet néanmoins de déboucher sur un certain nombre de contraintes qui pourraient assurer au texte une meilleure assise. Nous passons ainsi d'une analyse purement descriptive à une démarche qui se voudrait plus normative.

La *synthèse logiciste* se situe au niveau de la mise en oeuvre de ces contraintes dans de nouveaux discours utilisant des termes mieux définis. Cette seconde étape passe obligatoirement par les connaissances produites par l'anthropologie sociale et l'ethnohistoire (Gallay 2007).

Le schéma de la figure 1 résume la démarche suivie dans cette contribution qui fera essentiellement appel à des exemples ouest-africains.

Nous procéderons, en six temps : 1. Compréhension des limites du discours archéologique, 2. analyse des caractéristiques des objets jugées pertinentes pour définir un concept, et implications du sens commun au plan fonctionnel, 3. fondements anthropologiques des notions, 4. proposition pour un modèle transculturel, 5. application à des exemples ethnographiques concrets (Gouro de Côte d'Ivoire, Royautés de la forêt), 6. évaluation de la pertinence du concept au niveau archéologique.

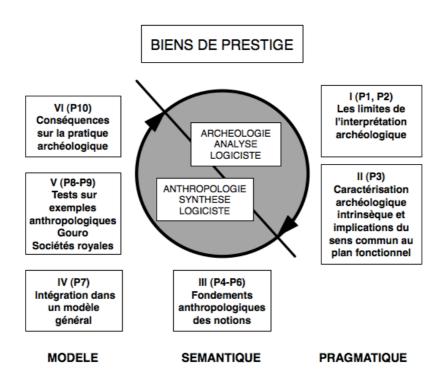


Fig. 1. Les étapes de l'analyse d'une notion anthropologique

Les limites de l'interprétation archéologique

P1. Le passage de la description (Cc) et de l'ordination (Ct) des vestiges archéologiques aux interprétations fonctionnelles (Ce) présente une véritable rupture.

P2 : On ne pourra pas faire progresser l'interprétation des vestiges archéologique sans, parallèlement, construire une anthropologie générale mieux intégrée aux données matérielles.

L'archéologue qui travaille en vase clos ne peut aboutir qu'à des constructions typologiques (Ct) intégrant le temps et l'espace, c'est-à-dire à des rapports d'expertise. Il peut ainsi identifier avec succès la provenance d'un objet, délimiter l'extension géographique probable des objets de même type (expertise par rapport à L, le lieu), et le dater (expertise par rapport à T, le temps). Mais, se faisant, il ne se comporte qu'en antiquaire.

Il est en revanche incapable de proposer, sur la seule base des vestiges archéologiques, des interprétations fonctionnelles sur la signification économique, sociale, politique ou idéologique de l'objet dans la société, ainsi que des explications d'ordre historique. Cette situation est à l'origine de la fragilité de nos constructions et de l'intrusion d'une pensée vulgaire non scientifique dans une démarche pourtant admise comme scientifique (Gallay 2011b, à paraître 2).

L'interprétation (Ce) est exprimée sous la forme d'une ou de plusieurs propositions Pn finale(s) considérées comme directement dérivées de l'analyse interne des documents archéologiques, mais les conditions du passage de la construction typologique (les données archéologiques organisées en paquets) à la construction explicative ne sont en général pas ou mal explicitées. Nombreux sont en effet les travaux qui consacrent un déploiement impressionnant de techniques plus sophistiquées les unes que les autres à décrire et organiser leurs données (Djindjan 1991), mais qui affichent une désinvolture étonnante au

moment d'interpréter leurs résultats sur le plan fonctionnel, que ce soit au niveau ethnographique, sociologique, politique, économique, etc., un travers courant dans les travaux anglo-saxons qui se donnent souvent des objectifs très ambitieux concernant la compréhension des sociétés du passé.

Nous sommes donc en présence d'une véritable rupture épistémologique séparant les constructions compilatoires et typologiques des constructions explicatives portant sur les composantes économiques, sociales, politiques et idéologiques des sociétés. Cette rupture repose à la fois sur la nature des faits mobilisés et sur la fragilité du raisonnement analogique. Elle a donc deux origines :

La première, proprement archéologique, repose à la fois sur la nature limitée des faits mobilisés, sur la fragilité du raisonnement analogique faisant appel à des connaissances extérieures et sur des connaissances souvent très superficielles des concepts l'ethnologie.

La seconde, propre aux ethnologues, se situe au niveau de la pauvreté du débat anthropologique touchant les questions transculturelles, puisque cette discipline se préoccupe essentiellement de la diversité des sociétés et propose donc des informations jugées le plus souvent irréductibles.

L'une des questions essentielles, abordée ici, est donc située au niveau anthropologique même.

Dans les deux cas la forme souvent « littéraire » des écrits rend l'évaluation de cette question souvent délicate.

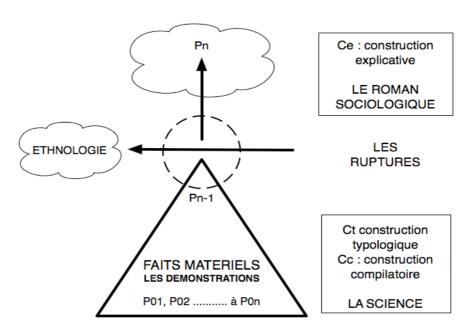


Fig. 2. Ruptures intervenant entre les parties basses des constructions archéologique (Cc, Ct) et les interprétations (Ce).

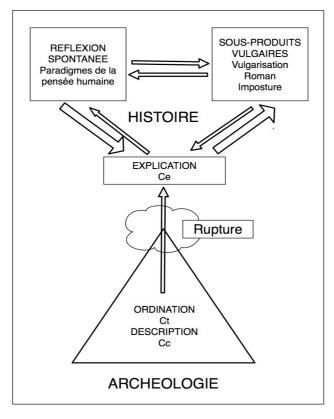


Fig. 3. Les diverses faces de la pensée vulgaire

Caractérisation archéologique intrinsèque et implications du sens commun au plan fonctionnel.

P3. La réflexion anthropologique doit partir d'une analyse des concepts utilisés dans les travaux archéologiques.

L'examen des textes archéologiques doit permettre de préciser le contenu des concepts tels qu'utilisés par les archéologues (par exemple Pétrequin *et al.* 2012). On prend pour base la définition que pourrait en donner un archéologue, définition fondée sur les particularités intrinsèques (matériaux, formes, décoration) des objets eux-mêmes, puisque seul ce domaine est, du moins dans un premier temps, accessible à l'archéologie, puis on recense les interprétations données selon le « sens commun ».

Les archéologues ont l'habitude de considérer comme un bien de prestige des objets réunissant un certain nombre de caractéristiques intrinsèques de matière, forme, de décor parmi les suivantes (Gallay 2013b, Gallay, Ceuninck 1998, Gallay, Burri à paraître):

- la (les) matière(s) première(s) utilisée(s) est(sont) d'origine(s) lointaine(s),
- la (les) matière(s) première(s) utilisée(s) est(sont) rare(s),
- l'ornementation est riche et soignée,
- plusieurs matières premières sont utilisées conjointement,
- la chaîne opératoire de fabrication est particulièrement complexe,
- le temps et/ou l'énergie investie dans la fabrication est important,
- l'objet répond à certains critères de standardisation,
- l'objet n'a pas une utilité pratique dans la vie quotidienne,

- l'objet peut être intégré dans l'univers symbolique et se trouver ainsi incorporé dans l'iconographie.

La présence simultanée de tous ces caractères n'est pas nécessaire à la reconnaissance d'un bien de prestige, ce qui en rend l'identification délicate. Une seule caractéristique peut en effet, à la limite, suffire. Chez les Gouro de Côte d'Ivoire, les défenses d'éléphants brutes étaient des biens de prestige (Meillassoux 1964). Il en va de même des peaux de léopard habillant certains rois africains ou des peaux de tigre chez certaines populations thibétaines. Cette situation montre que l'identification d'un bien de prestige dans la pratique archéologique mobilise en général également des critères extrinsèques relevant du contexte de découverte, lieux de découverte, répartition spatiale ou géographique, associations avec d'autres objets, etc.

Il convient d'autre part de ne pas oublier que des êtres vivants peuvent entrer dans la catégorie; c'est le cas du bétail présentant un fort investissement économique dans son élevage ou même des êtres humains en tant qu'esclaves, produits d'un investissement guerrier dans la capture.

Des arguments du sens commun permettent de prolonger les critères intrinsèques des objets par certaines des interprétations fonctionnelles relevant d'une sémantique universelle :

- La rareté des matières premières utilisées, leur origine lointaine, la complexité et la sophistication de la chaîne opératoire qui implique un fort investissement technique et énergétique, peuvent révéler une certaine spécialisation artisanale (Roux, Corbettaz 1990, Brun *et al.* 2005-2006).
- La standardisation garantit l'interchangeabilité d'objets de même valeur, un critère valable aussi bien dans la sphère des transactions à connotation sociale propre aux biens de prestige qu'à des objets relevant du seul domaine économique.
- Les objets de prestiges, rares et/ou sophistiqués, se situent en marge des besoins de la vie quotidienne. Il peuvent faire l'objet d'accumulation et témoignent donc d'une certaine richesse
- Les objets de prestige peuvent être manipulés par les élites pour affirmer leur pouvoir politique.

Spécialisation, étalonnage, richesse et pouvoir politique sont donc quatre notions, parmi d'autres, qu'il convient d'approfondir en recourant à des informations d'ordre anthropologique.

Fondements anthropologiques des notions

- P4. Eviter les pièges d'une vision fonctionnaliste et séparer les définitions de l'étude des fonctions remplies par l'objet.
- P5. Définir les termes employés. En Afrique précoloniale il est possible de distinguer des biens courants et des biens faisant partie de la richesse, soit des biens de prestige et des biens de prestige à valeur ostentatoire.

Il convient ici tout d'abord d'éviter le piège d'une approche fonctionnaliste. A la suite de Pareto on admet que l'anthropologie ne commence qu'avec la fin de l'illusion de la transparence du sens des actions à la conscience des acteurs.

Nous devons ainsi, dans un premier temps, séparer nettement les questions de définition de l'étude des fonctions qu'un objet remplit dans une institution; tout autant, séparer cette question de l'étude des fins que les hommes proposent. La question de la définition ne doit pas prendre en considération l'intention avouée des hommes, le sens qu'ils accordent à une institution et les raisons qu'ils donnent de la trouver bonne. Ce sont là des données idéologiques intéressantes, mais sans plus. Il convient d'en rendre compte à un moment de l'analyse, mais on ne saurait les prendre comme point de départ (Testart 1996a et b, 1998).

Il convient de distinguer dans cette optique :

- Les discours de l'observateur (ou du savant) sur le monde,
- les discours des acteurs sur le monde,
- les discours de l'observateur sur les acteurs.

et éventuellement :

- les discours de l'observateur sur les discours des acteurs.

Il faut en effet toujours distinguer entre la rationalité propre aux formes du discours descriptif et du raisonnement explicatif du savant, et la rationalité prêtée par l'acteur au contenu de son action, décrite et expliquée par ce même savant dans une science de l'homme (Gallay 2011b, 2012, 2013c, à paraître 4).

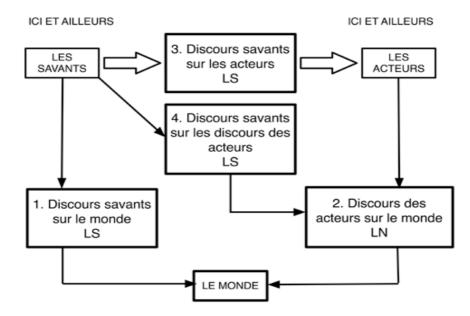


Fig. 4. Relations entre discours des acteurs et discours « savants » des observateurs. Notre propos concerne essentiellement le point 3, soit le discours savant sur les acteurs.

Les termes employés doivent être définis dans toute leur complexité en mobilisant l'ensemble des données anthropologique et ethnohistoriques disponibles.

La notion de bien de prestige nécessite que l'on précise les catégories de biens impliquées et les types de transfert auxquelles ces derniers sont soumis.

Catégories de biens

On peut distinguer, en Afrique précoloniale tout au moins, quatre types de biens : les biens d'usage courant, les marchandises, les biens liés à la richesse et les biens de prestige (simples ou ostentatoires).

Biens d'usage courant

Les biens d'usage courant sont des bien meubles entrant dans l'économie communautaire journalière et résultant, soit d'une production interne (autosubsistance), soit d'acquisition par échanges socio-économiques (transaction sociales) ou marchandes (économie marchande). En Afrique ces biens sont fabriqués par les membres de la communautés, soit par les hommes, soit par les femmes, soit par les deux sexes, mais également par des spécialistes appartenant à des lignages particuliers ou des gens de caste. Ces biens circulent librement dans la communauté (Meillassoux 1975, 1977). L'acquisition de certains biens auprès de gens de caste implique des relations de clientélisme entre « nobles » et artisans de castes qui leur sont attachés (Tamari 1991, 1997, 2012, Diop 1981).

Certains biens d'usage courant peuvent néanmoins être acquis sur des marchés dans le cadre d'une économie à marchés périphériques ou à l'occasion de transactions sociales.

Marchandise

La marchandise est un bien qui ne vaut aux yeux de son possesseur que comme valeur d'échange et non comme valeur d'usage.

« La marchandise est un objet à propos duquel la décision de l'offre à la vente a déjà été prise. En conséquence, son échange effectif ne dépend plus que des termes de l'échange (prix, possibilité de trouver un acquéreur, etc.). » (Testart, 2007, 134)

La marchandise implique la présence de marchés. Si l'on écarte le sens de ce terme en économie politique, « Le marché – entendu comme place ou réseau où s'échangent entre elles les marchandises – est un lieu sur lequel la décision de vendre est déjà acquise. En conséquence, c'est un lieu où l'échange se réalise sans que soit nécessaire l'intervention, entre échangistes, d'un autre rapport social que celui qu'ils nouent dans l'acte même de l'échange. » (Testart, 2007, 134)

Biens relevant de la richesse

La richesse correspond à un excès de biens d'usage courant non directement utilisés dans la survie quotidienne et pouvant, de ce fait, être monopolisé de façon inégalitaire par certains individus ou groupe sociaux. En Afrique, la richesse est gérée par les aînés des communautés, notamment pour les transactions matrimoniales (prix de la fiancée).

Le cas des céréales, mil ou riz, est particuliers. En principe l'économie d'autosubsistance implique que l'on consomme tout ce que l'on produit. L'agriculture génère néanmoins un léger surplus utilisé comme semences ou pour anticiper des périodes de moindre production, ce qui arrive fréquemment en zone sahélienne. Il peut néanmoins arriver qu'un surpplus supplémentaire puisse être utilisé à d'autres fins. Les greniers constituent donc, indiscutablement, des signes de richesse, sinon des biens de prestige.

Bien de prestige

Les biens de prestige proviennent d'un excédant de richesse utilisé à des fins sociales, notamment dans le cadre du prix de la fiancée. Sur le plan fonctionnel un bien de prestige se distingue d'une marchandise, d'une monnaie et/ou d'une monnaie de commodité dans la mesure où sa signification n'est pas indépendante des partenaires qui le possèdent, le manipulent ou l'échangent.

Sur le plan fonctionnel la notion de bien de prestige reste très proche de celle de monnaie primitive et se confond souvent avec cette dernière.

Il peut en effet partager avec elle les caractéristiques suivantes :

- il peut être de petites dimensions et constituer, rassemblé en nombre, des volumes divisibles dans des activités comptables,
- il peut constituer des étalons de valeur ou de mesure,
- il peut faire l'objet de thésaurisation et avoir ainsi valeur de signe,
- il peut constituer une matière première pour l'artisanat et avoir ainsi une valeur d'usage.

Il se distingue par contre de la monnaie primitive par deux traits :

- il n'est pas une marchandise et ne relève donc pas de l'échange marchand,
- sa signification n'est pas indépendante des partenaires qui le possèdent, le manipulent ou l'échangent.

Cette opposition montre que le bien de prestige au sens strict se distingue de la monnaie primitive moins par ses caractéristiques intrinsèques (matière, propriétés formelles) que par la nature des transactions dont il fait l'objet et qui relèvent soit de la sphère économique, soit de la sphère sociale (Garenne-Marot, Mille 2044-2005, Héritier 1975).

Biens de prestige ostentatoires

Cette caractéristique d'un bien résulte de l'affichage ostentatoire d'un surplus de biens de prestige, thésaurisés car non utilisés, ou stockés pour une utilisation sociale ultérieure.

Que faire de la richesse non investie dans les moyens de production, une fois ses obligations sociales remplies (en utilisant des biens des prestige) puisque cette richesse ne peut être investie dans la terre? La seule solution consiste à convertir ces biens en dépenses somptuaires sous des formes sociales reconnues. La richesse est dès lors convertie en ostentation. Cette ostentation peut être d'affichage et/ou de destruction.

Comme on le verra l'ostentation n'est en Afrique la marque, ni des société lignagères, ni, probablement, des grands Etats sahéliens (Gallay à paraître 3). Elle est par contre plus marquée dans les sociétés qui ne sont pas situées en marge des grands Etats comme dans les royautés des zones forestières (Preston Blier 1998).

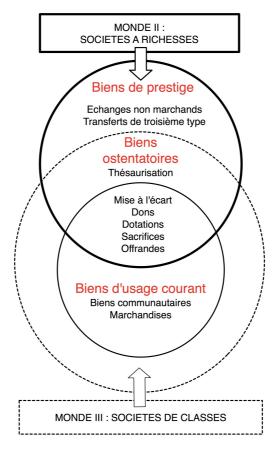


Fig. 5. Relations logiques entre biens d'usage courant, biens de prestige et biens de prestige ostentatoires.

Types de transfert

Ces divers biens peuvent faire l'objet de transactions variées dont il convient de donner de bonnes définitions :

Don: cession d'un bien impliquant la renonciation à tout droit, notamment celle d'une contrepartie $(A+ \rightarrow B+)$ (Testart 2006, 2007).

L'offrande et la dotation funéraire peuvent également être assimilées à des dons sans contrepartie exigible (cf. infra) (Gallay à paraître 1).

Echange marchand: échange entre personnes n'ayant besoin d'entretenir entre elles aucune autre relation que celle de l'échange $(A \rightarrow B + /B \rightarrow A +)$.

Echange non marchand: échange dans lequel les acteurs entretiennent entre eux des liens sociaux autres que l'échange, liens qui le dépasse et lui survit (Kula, prix de la fiancée, $(A \rightarrow B + /B \rightarrow A +)$).

Echange t3t pour dépendance : échange n'existant qu'à travers des liens statutaires entre individus, exigible sans que la contrepartie ne le soit (travail servile, dot exigible, $A \rightarrow B+/B\rightarrow A0$).

Echange t3t pour réparation ou dédommagement : échange relevant d'une relation d'affrontement exigible sans contrepartie (dette de sang, $A \rightarrow B-/A \rightarrow B+$).

Le *sacrifice*, un transfert religieux exigible, peut également relever de la même formule (cf. infra).

Echange t3t de type vendetta, proche de l'échange pour réparation, mais avec enchaînement dans le temps (chasse aux têtes, $A \rightarrow B-/B \rightarrow A-$).

Le tableau suivant permet de préciser les différents types de transfert impliqués dans le modèle.

Transfert exigible	NON	OUI	OUI			
Contrepartie exigible	NON	OUI	NON			
	Don	Échange	t3t			
	Cadeau, potlatch, dotation funéraire $(A+ \rightarrow B+)$	Échange marchand $(A \rightarrow B + /B \rightarrow A +)$	Pour cause de parenté ou de dépendance $(A \rightarrow B+/B\rightarrow A0)$			
	Dot non exigible $(A+ \rightarrow B+)$		Dot exigible $ (A \rightarrow B + /B \rightarrow A0) $			
		Échange non marchand (Prix de la fiancée, etc.) $(A \rightarrow B + /B \rightarrow A +)$	Réparation, dédommagement $(A \rightarrow B-/A \rightarrow B+)$			
			Vendetta $(A \to B \text{-/}B \to A \text{-})$			
Analogies au niveau religieux	$ Offrande \\ (A+ \rightarrow B+) $		Sacrifice $(A \rightarrow B + /B \rightarrow A0)$			

Tableau. Typologie des échanges. Les flèches horizontales indiquent le sens des transferts, les signes les conséquences positives ou négatives des transferts. Modifié et complété d'après Testart 2007.

P6. Evaluer le degré de contextualisation des phénomènes

Un phénomène culturel peut avoir, selon la définition que l'on en donne, une valeur plus ou moins générale. Nous devons donc évaluer le caractère de plus ou moins grande généralité d'un concept et donc le « contextualiser » aux plans géographique, chronologique et populationnel. Il est rare en effet qu'une interprétation fonctionnelle d'un objet ait immédiatement valeur universelle. Dans cette optique les cadres classificatoires touchant les types de sociétés, tels que proposés par Alain Testart, peuvent avoir une certaine utilité.

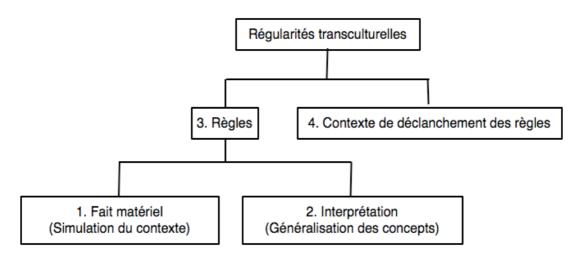


Fig. 6. Contextualisation d'une inférence générale. Les règles sont si possible formulées sous la forme « si pi alors pi+1 ».

Pour l'Afrique de l'Ouest nous avons tenté de prolonger le cadre classificatoire proposé par Testart (2005) en tenant compte des spécificités locales. Notre première approche globale de la question a été approfondie en prenant comme exemple les Wolof du Sénégal et en proposant une approche cladistique de notre classification (Tassy 1991, Darlu, Tassy ? 1993, O'Brien, Lyman 2003).

Trois grands ensembles se dessinent sur la base d'un stade hypothétique de société lignagère : le sociétés de prestige, les sociétés proto-étatiques segmentaires et les sociétés étatiques de classes. L'embranchement des sociétés dites lignagères sensu stricto reste, selon les principe de la cadistique, un stade hypothétique qu'aucune source historique ne permet du reste d'identifier concrètement (Horton 1971, Diop 1981, Gallay 2011a et b, Gallay 2013a, à paraître 1 et 3).

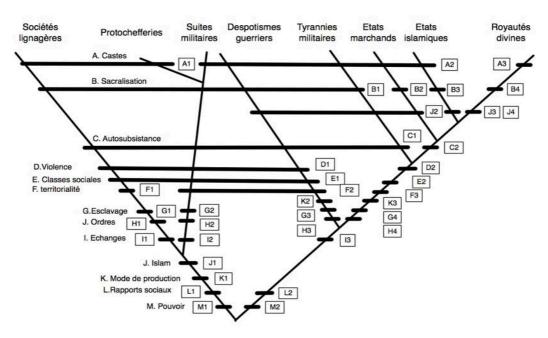


Fig. 7. Analyse cladistique du développement des sociétés ouest-africaines précoloniales

Sociétés de prestige

Les sociétés de prestige regroupent les *protochefferies* et les suites *militaires*. Elles sont caractérisées par l'importance accrue prise par certains patriarches situés à la tête de lignages dominants. Les territoires des communautés agricoles commencent à se hiérarchiser en relation avec les systèmes de maîtrises. L'esclavage domestique se développe. Le système des castes pourrait apparaître dès ce stade, mais les données sur ce sujet restent imprécises et contradictoires. Un système de marchés locaux et régionaux lié à une économie marchande se développe. Le pouvoir politique reste un pouvoir de fonction lié au prestige de certains patriarches. Les croyances sont encore totalement animistes.

Sociétés segmentaires proto-étatiques

Les sociétés proto-étatiques correspondent au stade du *despotisme guerrier*. Elles voient apparaître un mode de production tributaire. La traite arabe et le commerce transsaharien se développent avec l'instauration de marchés internationaux. Sur le plan social des ordres aristocratiques apparaissent, développant l'exploitation des communautés paysannes. Des relations de clientélisme s'installent entre certaines fractions de la société.

Sociétés étatiques

Un mode de production étatique caractérise ce stade qui apparaît lié au développement de la traite atantique. Comme le montrent les arbres produits cette dernière classe reste fort diversifiée puisqu'elle regroupe des Etats assez différents que les *tyrannies militaires*, les *Etats marchands*, les *Etats islamiques* et les *Royautés divines*. Une réelle propriété de la terre, géographiquement limitée, peut apparaître dans des circonstances particulières (Aubin 1982). Un système complexe d'ordres se met en place, qui présente les caractéristiques de classes sociales. Le pouvoir, qui revendique désormais le monopole de la violence, tend à assimiler des provinces externes et étendre son emprise territoriale, mais les frontières des formations étatiques restent incertaines et mal contrôlées.

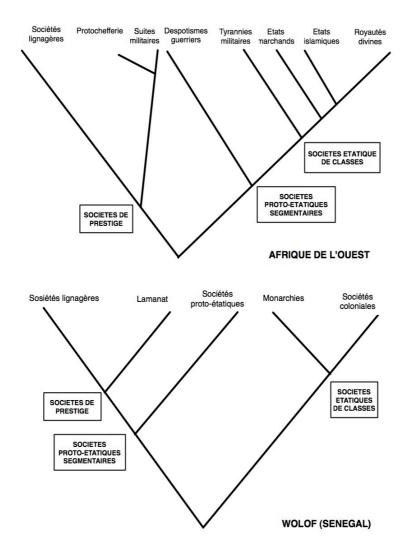


Fig. 8. Comparaison des arbres de développement des sociétés wolof et des sociétés ouest africaines précoloniales

Intégration dans une modèle général

P7. Construire un modèle rendant compte de l'ensemble des interprétations proposées par l'archéologie

L'analyse des fonctions remplies par certains types d'objets ou classes d'objets distincts doit permettre de construire un modèle rendant compte de l'ensemble des interprétations proposées par l'ethnologie. Comme tout modèle ou structure la topologie construite pour rendre compte de la variabilité le plus souvent constatée évacue la dimension temporelle et historique des phénomènes pour ne conserver que les relations systémiques entre les termes du modèle (Gallay 2010c).

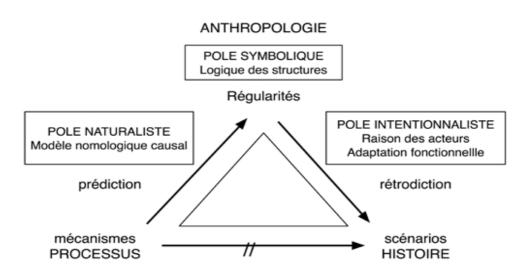


Fig. 9. Une logique des structures se situant à mi-chemin entre les scénarios et les mécanismes.

Nous pouvons donc utiliser les notions présentées pour construire un schéma intégrant les fonctionnalités possibles d'un bien de prestige. Ce dernier oppose un domaine où les biens dits de prestiges sont produits, conservés et peuvent faire l'objet de stockage et de thésaurisation d'un secteur où s'exercent divers types de transferts. Les biens de prestige relèvent pour la plupart des deux domaines ; ils concernent des biens meubles, du bétail ou des esclaves. Certains biens comme les trophées de guerre (têtes coupées, etc.), les insignes de pouvoir ou les *regalia* relèvent par contre plus particulièrement du domaine central, à caractère souvent ostentatoire, et ne font qu'exceptionnellement (par exemple pour les esclaves de traite) l'objet de transactions. Dans cette zone centrale la richesse découle de la thésaurisation et le pouvoir est lié à des pratiques ostentatoires. Le schéma cumule toutes les situations théoriques possibles ; il n'est donc pas l'expression de situations particulières qui peuvent ne se développer que dans certaines directions.

Zone des transferts

Nous distinguerons ici les trois domaines du social, du politique et du religieux. Les transferts relevant du social s'organisent selon un double flux reliant le domaine central à la zone des transferts alors que les domaines politique et religieux concernent des biens qui ne retournent pas dans le système car ils sont détruits (sacrifices), perdus (offrandes, dotations funéraires) ou aliénés et conservés définitivement en mains propres selon des règles de succession variant de cas en cas (dot, cadeaux) (Gallay 2007, Gallay, Ceuninck 1998, Gallay, Burri-Wyser à paraître).

On notera ici une difficulté conceptuelle générale concernant l'ensemble des biens impliqués dans ces transferts. Nous avons associé plus haut la notion de bien de prestige au caractère particulier des transferts dont ils sont l'objet en l'occurrence des transferts non marchands et de troisième type, mais la nature des transactions est-elle, par rapport à cette définition, nécessaire et suffisante? En deux mots les transferts non marchands peuvent-ils impliquer des biens qui ne soient pas des biens de prestige? La réponse provisoire que nous donnons ici est la suivante :

- les objets intégrés dans les échanges non marchands et les transferts de troisième type peuvent être tous considérés, par définition, comme des biens de prestiges.
- Par contre les objets relevant du domaine politique et religieux qui sortent du système peuvent également impliquer des biens communs.

Transfert relevant du domaine économique

Nous opposons ici l'économie marchande (échanges marchands) aux échanges impliquant des acteurs sociaux particuliers (échanges non marchands et échanges de troisième type).

L'idéologie proprement commerçante se développe, probablement sous l'influence de la Méditerranée, en relation avec l'islam et le développement des voies commerciales transsahariennes. Elle présente des logiques de profits individuels fondées, non sur l'accumulation, mais sur le marché et se développe au sein de castes de marchands parfois concurrentes des pouvoirs administratif et guerrier. Cette idéologie se superpose à des sphères marchandes traditionnelles complexes beaucoup plus anciennes. L'économie traditionnelle de l'Afrique de l'Ouest n'est pas en effet une économie primitive. On y observe des échanges marchands par l'intermédiaire de monnaies. La situation peut être qualifiée d'économie à « marchés périphériques ». A l'économie d'autosubsistance fonctionnant sur le mode de l'échange et de la redistribution se superposent des échanges marchands qui pouvaient utiliser traditionnellement plusieurs types de monnaies de commodité, cauris, lingots de fer, pagnes, poudre d'or, etc., mais qui fonctionnent actuellement avec une monnaie d'État (les CFA) (Devisse 1972, Perinbam 1972, Museur 1977, Ceuninck 2000, Gallay 2005, 2010a, 2011a). L'économie marchande (Testart 2007) prend plusieurs formes institutionnellement séparées selon que les marchés sur lesquels se déroulent les transactions sont des marchés locaux, régionaux ou internationaux.

Transferts relevant du domaine social

Le domaine social regroupe des transferts relevant de certaines obligations sociales et concerne à la fois des échanges non marchands et des échanges de troisième type.

Signalons parmi les échanges non marchands le prix de la fiancée. Si les tâches artisanales sont souvent déléguées à des castes particulières (selon un échange non marchand de type clientélique $A \rightarrow B+/B \rightarrow A+$) ou à des lignages spécifiques, on trouve également ces activités en mains serviles dans lesquelles les relations relèvent logiquement de l'échange de troisième type de formule $A \rightarrow B+/B \rightarrow A0$ (Gosselin 2008, Diop 1981).

En Afrique divers dédommagements pour faute grave peuvent être exigés par les juges coutumiers. Ces derniers visent moins à punir qu'à réparer, moins à réprimer qu'à compenser. En cas de meurtre, deux modes de réparation, l'un négatif, l'autre positif, substitut du premier ; soit que le groupe lésé rende le coup au groupe agresseur (transfert de type $A \rightarrow B$ -/ $B \rightarrow A$ -), soit qu'il accepte un dédommagement matériel (transfert de type $A \rightarrow B$ -/ $A \rightarrow B$ +). Lors de conflits entre groupes à propos d'occupation de territoire, de vols de bétail ou de litiges matrimoniaux entraînant des morts, un barème de compensation sert généralement de base à l'accord par lequel le groupe offensé renonce au droit de vengeance moyennant le versement du prix du sang (Verdier 1963).

Transferts relevant du domaine politique sensu lato

La pratique du don relève essentiellement du domaine politique en ce qu'elle valorise socialement le donneur consolidant ainsi sa place dans la société. Nous pouvons réunir sous cette notion à la fois des cérémonies à caractère hautement politique et diverses coutumes impliquant des cadeaux, comme les cadeaux offerts à l'occasion des mariages.

Nous associons un peu artificiellement les dotations funéraires à ce domaine. Déposer des biens matériels dans une tombe n'est pas obligatoirement lié à la croyance en un au-delà organisé comme la vie terrestre dans lequel le défunt aurait besoin de ses biens. On peut en effet abandonner avec le défunt ses effets personnels simplement parce qu'il est impensable que quelqu'un d'autre puisse les utiliser. Les divers rites de condamnation concernant certains mobiliers funéraires parlent dans ce sens (Gallay 2010b).

Transferts relevant du domaine religieux

On peut intégrer au modèle les relations entres les hommes et le sacré dans la mesure ou ces relations impliquent des biens meubles. On distinguera ici l'offrande du sacrifice (Testart 2006). L'offrande est un don adressé à des dieux, soit une chose donnée à des dieux pour leur être agréable ou utile. Il s'agit donc de la cession d'un bien qui implique la renonciation à tout droit, en particulier celui d'exiger quoi que ce soit en contrepartie. La contrepartie n'est pas une condition de la donation, mais on peut toujours la solliciter et prier pour cela (communication personnelle Alain Testart). L'offrande admet une certaine liberté de l'acteur vis-à-vis de l'acte. Elle concerne souvent des biens de faible valeur mais, occasionnellement aussi, des biens de prestige.

Le sacrifice est une variété d'offrande impliquant sa destruction ou sa mise hors usage. Cette pratique s'apparente à des transferts de troisième type. Elle peut concerner des biens de prestiges meubles, mais également du bétail ou même des êtres humains. Le bétail n'est souvent qu'un substitut de l'être humain (Dieterlen 1941).

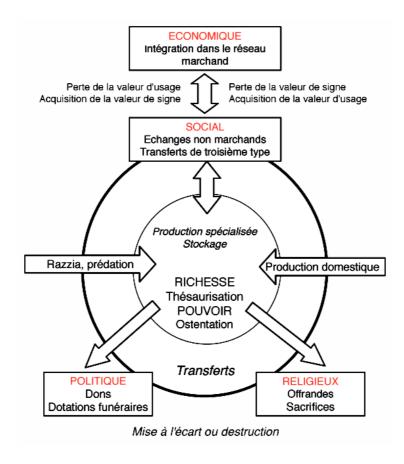


Fig. 10. Un modèle pour la notion de bien de prestige.

En résumé, un bien de prestige résulte d'une soustraction délibérée de richesses au réseau d'échanges marchand et au cycle de production-consommation journalier, saisonnier ou annuel; cette opération empêche ainsi la perte graduelle de leur valeur due à l'introduction par production ou échange de nouveaux objets dans le système économique. A tout moment les biens de prestige peuvent ainsi sortir des circuits marchands pour s'intégrer à la sphère sociale, politique ou religieuse. A l'inverse ils peuvent également perdre ces connotations pour entrer ou ré-entrer dans le réseau purement marchand. Dans le premier cas l'objet perd sa valeur d'usage, au sens économique et technique du terme, pour acquérir une valeur de signe, dans le second il perd sa valeur de signe pour retrouver sa valeur d'usage.

Test sur des exemples anthropologiques

P8 Les Gouro (Côte d'Ivoire) possèdent une richesse faisant appel à des biens de prestiges.

P9. Les sociétés royales forestières possèdent des biens de prestige à valeur ostentatoire.

Un modèle peut avoir deux fonctions. Du côté amont, celui, des mécanismes, il ouvre la voie à une compréhension des facteurs explicatifs de la structure qui, dans le domaine social, et selon la formule de Durkheim, doivent être recherchés au sein de l'ensemble des fait sociaux justifiant la structuration du modèle. De côté aval, le modèle peut s'intégrer dans la compréhension historique de scénarios particuliers.

Dans ce domaine, le modèle du « bien de prestige » retenu peut être testé sur deux sociétés africaines particulières, les Gouro de Côte d'Ivoire et les sociétés royales de la zone forestières (Bénin, Abomey). Cette évaluation permet d'illustrer la pertinence du modèle.

Les Gouro

Les Gouro de Côte d'Ivoire, bien étudiés sur le plan économique par Claude Meillassoux (1964) dans les années cinquante, constituent une société segmentaire acéphale patrilinéaire composée d'une série de lignages regroupés en tribus. L'autorité s'y constitue sur une base patriarcale, la richesse relative de certains patriarches assurant à certains d'entre eux des positions politiques dominantes. On peut les considérer comme représentatifs d'une protochefferie malgré leur intégration dans le réseau des marchés internationaux traversant l'Afrique de l'Ouest.

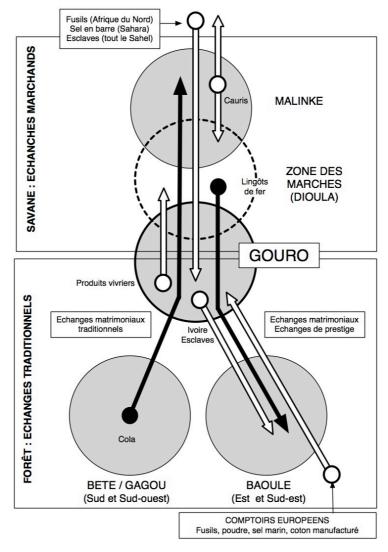


Fig. 11. Position des sociétés gouro de Côte d'Ivoire dans le réseau marchand international ouest-africain.

L'examen de la circulation des biens chez les Gouro permet de dégager trois grands ensembles touchant des biens courants communautaires, des biens liés à la richesse et des biens de prestige, une même catégorie de biens pouvant appartenir à une ou plusieurs catégories, selon les modalités des transferts. La catégorie des biens de prestige est incluse dans celle de richesse et concerne essentiellement des biens intégrés dans les transactions matrimoniales.

Le schéma de la figure 15 et le tableau ci-dessous permettent ainsi de distinguer cinq grands ensembles.

		Pas d'échanges Libre circulation interne	Circulation intra communautaire	Prestations	Distribution	Echanges extracommunautaire	Echanges commerciaux	Echanges matrimoniaux	Dotations funéraires	Sacrifices	Pas de circulation Trophées
Ensemble 1	Poterie, vannerie, corderie	X									
	Pagnes d'usage		X	(X)	(X)						
	Riz		X	X	X						
	Boissellerie		X	(X)	(X)	X					
Ensemble	fer		X	X	X	X	X	X			
2	Pagnes d'échange		X	X	X	X	X	X	X		
	Ivoire			X			X	X			
	Fusils				X		X	X			
	Boeufs				X		X	X	X	X	
Ensemble 3	Sel, cola				X		X				
Ensemble 4	Esclaves de traites						X				
Ensemble 5	Esclaves de guerre							X			X
	Pagne de prestige							X	X		
	Têtes										X

Tableau. Gouro (Côte d'ivoire). Catégorisation des biens faisant l'objet de divers types de transferts.

Ensemble 1: bien communautaires exclusifs

Les biens communautaires exclusifs circulent au sein de la communauté, soit librement soit sous forme de prestation-redistribution et ne sont pas intégrés dans une circulation marchande. Les transferts de type prestation-redistribution ne concernent ni la richesse, ni les biens de prestige et sont donc situés hors du modèle présent dans cet article.

Les autres biens, pagnes d'usage, boissellerie, poterie, vannerie et corderie constituent eux des produits d'origine locales confectionnés par tous ou par des spécialistes de la communauté. Ils peuvent donc circuler librement ou s'intégrer dans des circuits de prestation-redistribution gérés par l'aîné.

Le riz, principale ressource vivrière, occupe une place à part ; il est stocké par l'aîné pour l'usage de la communauté et redistribué pour la consommation journalière. Meillassoux avance qu'il n'est jamais thésaurisé. Il semble pourtant difficile de ne pas admettre qu'un certain surplus ne puisse pas être intégré dans des échanges marchands et non-marchands afin de se procurer certains biens, une pratique courante en Afrique de l'Ouest.

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

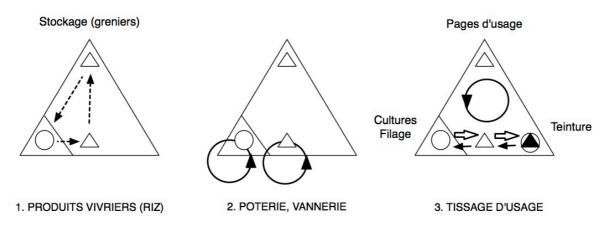
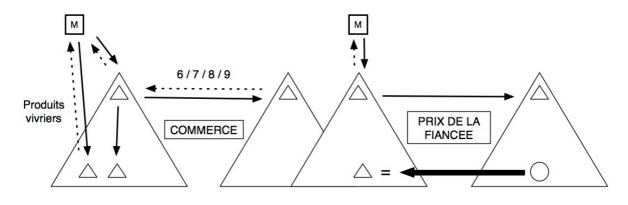


Fig. 12. Gouro. Circulation des biens d'usage commun dans la communauté lignagère (triangles).

Ensemble 2 : richesses communautaires fonctionnant également comme biens marchands et biens de prestige

L'ensemble 2 regroupe des biens d'origine locale ou marchande intégrés dans les circuits communautaires, mais pouvant également fonctionner comme objets de prestige dans les transactions matrimoniales. Certains produits comme les fusils et les lingots de fer sont acquis sur les marchés. D'autres comme les bovidés, les pagnes à valeur d'échange et l'ivoire sont d'origine locale.

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO



8. FUSILS DE TRAITE

Fig. 13. Transferts concernant les fusils de traite.

Ensemble 3 : richesses communautaires d'origine locale ou marchande

Des biens d'origine marchande peuvent être intégrés dans les circuits communautaires. Certains produits d'origine étrangère non transformés comme les noix de cola ou le sel sont acquis sur les marchés et constituent, à l'échelle communautaire une première forme de richesse.

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO

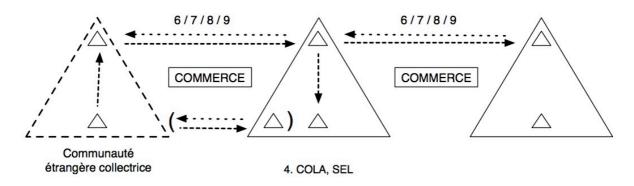


Fig. 14. Gouro. Circulation marchande des noix de cola et du sel.

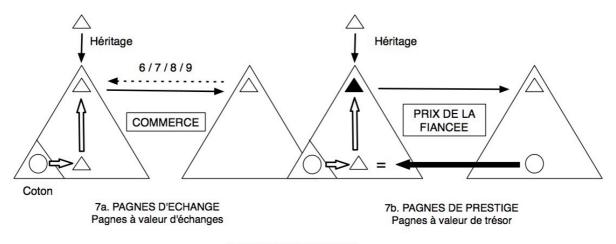
Ensemble 4: biens fonctionnant exclusivement comme richesses marchandes

L'ensemble 4 concerne des biens qui n'auraient qu'une valeur marchande exclusive. Le seul bien entrant dans cette catégorie concerne les esclaves de traite, dont le nombre va augmenter au moment du développement de la traite atlantique, notamment lors des guerres de Samory.

Ensemble 5 : biens de prestige exclusifs

L'ensemble 5 regroupe des biens ayant uniquement une fonction de prestige. On y trouve des biens produits localement par l'aîné comme les pagnes de prestiges, mais également des prises de guerre, esclaves et têtes coupées. Certains de ces biens comme les pagnes ou éventuellement les esclaves sont intégrés dans les transactions matrimoniales.

CIRCULATION DES PRODUITS ECONOMIQUES CHEZ LES GOURO



7. PAGNES DE PRESTIGE

Fig. 15. Transferts concernant les pagnes à valeur d'échange et les pagnes à valeur de trésor.

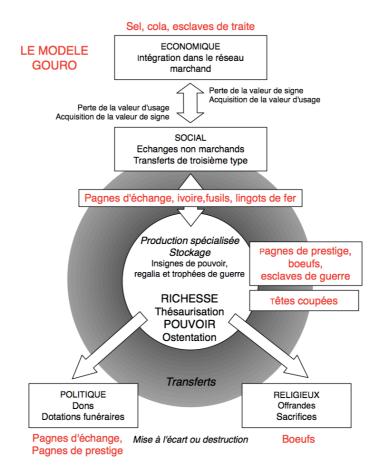


Fig. 16. Gouro. Place des diverses catégories de biens dans le modèle du bien de prestige.

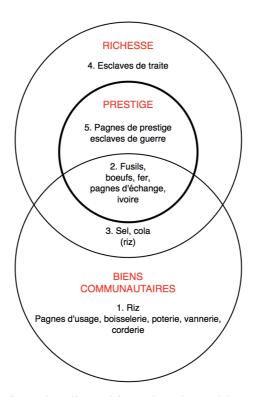


Fig. 17. Gouro. Fonctions des divers biens dans la problématique de la richesse.

Les royaumes forestiers

Les royautés des zone forestières appartiennent aux royautés divines de notre classification. Elles nous permettent d'aborder la question des biens de prestiges à connotation ostentatoire qui nous retiendra seule ici. Nous prendrons ici nos exemples dans le royaume edo du Bénin (Nigéria) (Garrard 1989, Plankensteiner 2007) et dans le royaume yorouba d'Abomey (Bénin) (Forbes 1851, Coquery-Vidrovitch1964).

Nous pouvons distinger ici quatre ensembles, dont seuls les deux derniers intéressent réellement notre propos et sont de ce fait détaillés.

Ensemble 1. Biens communautaires exclusifs

Nous ne mentionnerons ce premier ensemble que pour mémoire en rappelant simplement que nous sommes en zone de culture de tubercules, zone où le palmier à huile joue un rôle important.

Ensemble 2. Richesse communautaire d'origine locale ou marchande

Le sel marin et les noix de cola, deux biens produits localement et susceptibles d'être échangés à plus (noix de cola) ou moins (sel marin) longue distance peuvent jouer un rôle dans le définition de la richesse comme chez les Gouro.

Ensemble 3. Biens fonctionnant comme des richesses marchandes

Dans l'ancien royaume du Bénin (Nigéria), la principale *richesse* est constituée par les *esclaves* de traite qui ont essentiellement une valeur commerciale. La chasse aux esclaves et leur capture était en effet un important pilier de l'économie du royaume. La principale raison

des raids guerriers sur les populations voisines ne semble pas avoir été la conquête de territoires, mais bien la capture d'esclaves.

Les *manilles* fonctionnent comme des *monnaies primitives* et peuvent être considérées comme des richesses.

- Elle sont de petites dimensions et constituent, rassemblées en nombre, des volumes divisibles dans des activités comptables.
- Elles constituent des étalons de valeur ou de mesure.
- Elles peuvent faire l'objet de thésaurisation et avoir ainsi valeur de signe.
- Elles peuvent constituer une matière première pour l'artisanat et avoir ainsi une valeur d'usage.

Il s'agit de bracelets de cuivre ou d'un alliage de cuivre et de zinc fabriqués en Europe, notamment en Angleterre (Birmingham, Liverpool) et en France (Nantes) et introduits sur les côtes de l'Afrique par les Portugais. L'accès aux manilles étaient contrôlé par les élites et le souverain qui en préservaient l'exclusivité. Ces monnaies peuvent néanmoins fonctionner dans certaines circonstances comme des biens de prestige et même avoir une valeur ostentatoire comme en témoigne ces bas-reliefs de laiton représentant des Portugais tenant des manilles.

Ensemble 4. Biens de prestige ostentatoires

Dans le *royaume du Bénin*, les biens à caractère ostentatoire concernent ce que l'on peut appeler des *regalia*, ainsi que les têtes trophées provenant d'actions guerrières.

On peut regrouper sous l'étiquette *regalia* tous les objet résultant de la production artisanale de la cour royale. Les artisans travaillant pour le souverain étaient regoupés en guildes attachées au palais et concernaient des artisans fondeurs, des forgerons, des tisserands, des sculpteurs sur bois et ivoire, des paruriers et des maroquiniers. Les artisans n'avaient le plus souvent pas le droit de travailler pour d'autres personnes que les chefs et le palais et il leur était défendu de vendre leur production sur les marchés.

Les plaques de laiton sont le objets ostentatoires les plus connus. On mentionnera également les objets présentés sur les autels ancestraux dédiés aux souverains, notamment les têtes de laiton représentant les souverains, dans lesquelles étaient enchassées des défenses d'éléphants richement ouvragées. Ces autels présents dans le palais assurent la légitimation du souverain fondée sur ses relations avec les ancêtres. Les principes lignagers et gérontocratiques qui s'appliquent au sanctuaire jouent en effet un rôle important dans la constitution de la royauté.

Autant qu'on puisse en juger par la documentation disponible les têtes-trophées provenant d'actions guerrières ne paraissent pas avoir joué un rôle de premier plan parmi les objets à caractère ostentatoire du royaume du Bénin, contrairement à la situation observée à Abomey. On mentionnera pourtant une plaque de laiton présentant un bâtiment, palais ou sanctuaire, dont les montants de la porte d'entrée sont ornés de têtes de soldats portugais (reconnaissables à leurs casques et leurs barbes), des figurations qu'il est difficile de ne pas considérer comme des têtes-trophées. Cette image heurte pourtant la vision courante inssitant sur les relations essentiellement commerciales et pacifiques nouées entre les Portugais et le Africains, du reste illustrées par d'autres plaques.

Deux coutumes impliquant des êtres humains peuvent relever du prestige.

La première concerne l'institution des esclaves de la couronne dans laquelle des esclaves sont enrôlés dans l'administration et la guerre. La seconde relève des coutumes matrimoniales et de la polygamie. Des femmes pouvaient être offertes en cadeau à des chefs importants,

notamment au roi qui pouvait en faire ses épouses. Fait à souligner, les femmes offertes n'étaient pas des esclaves, mais filles de chefs ou des filles de bonne famille.

Les données sur le *royaume du Dahomey* (Bénin) permettent de compléter notre panorama, notamment dans le domaine des « biens humains» ayant valeur ostentatoire.

Les « Coutumes » étaient des fêtes dédiées aux ancêtres en général et au Souverain en particulier. Les Grandes Coutumes destinées à glorifier le souverain étaient célébrées durant plusieurs semaines à la mort du roi régnant, après un interrègne de deux ans précédant l'intronisation définitive du prince héritier, consacré aux préparatifs de la fête. Les Coutumes annuelles étaient des fêtes d'anniversaire célébrées en l'honneur de tous les ancêtres et dédiées plus spécialement au dernier roi. Ces fêtes étaient l'occasion de présentations ostentatoires de biens et de trophées, de dilapidation de richesses et de sacrifices humains et animaux.

La cour s'enrichissait grâce aux tribus prélevés sur les populations et à travers des dons.

Les Coutumes avaient pour but de glorifier le roi. C'est pendant les Grandes Coutumes et parce qu'elles avaient lieu que l'héritier désigné recevait la confirmation de son pouvoir détenu depuis plusieurs générations par la même lignée. Quant aux Coutumes annuelles, elles visaient au renforcement périodique de la monarchie en réaffirmant la permanence des liens avec les ancêtres : la dynastie assurait qu'elle continuait d'exister et que, toujours puissante, elle s'était donnée un successeur dont les « noms » n'étaient pas moins prestigieux que ceux du défunt.

Les coutumes étaient l'occasion d'exhiber et de dilapider les richesses du souverain. Trois fois par Coutume avait lieu le « Défilé des Richesses du Roi ». Ce dernier faisait alors sortir de tous ses entrepôts ce que ses prédécesseurs et lui-même avaient entassé et, durant plus de douze heures, plusieurs milliers d'Amazones et de guerriers parcouraient la ville, portant, tirant ou poussant ses trésors, un assemblage hétéroclite de biens regroupant des prises de guerre, des cadeaux diplomatique, des marchandises de traites, etc.

Les coutumes étaient l'occasion de sacrifier des prisonniers de guerre. On s'efforçait à cette occasion de trouver un difficile équilibre entre la nécessité de conserver des esclaves vivants pour la traite commerciale et l'affichage ostentatoire des sacrifices humains. En fait le nombre des mises à mort était limité par les contraintes de la traite, un excellent exemple des tensions pouvant exister entre pratiques ostentatoires et préoccupations marchandes. Les sacrifices humains liquidaient de fait l'excédent des prisonniers qui ne pouvaient être vendus.

L'affichage de têtes coupées complétait le dispositif ostentatoire. Les têtes pouvaient provenir des sacrifices qui pouvaient s'accompagner, exceptionnellement et marginalement, d'anthropophagie. Elles pouvaient également provenir directement des champs de bataille, le roi ayant l'habitude de racheter les têtes-trophées aux guerriers de retour des combats.

On mentionnera pour terminer la pratique des morts d'accompagnements, une forme de « dotation funéraire » relevant du prestige, dans ce type de sociétés apparemment un privilège du souverain. Le roi défunt devait entrer en roi dans son nouveau domaine, accompagné d'une cour de femmes, d'Amazones, d'épouses, de ministres et de devins, de bardes et de soldats, et de représentants des divers corps de métier. Tel était le but des sacrifices. Les épouses royales se disputaient alors l'honneur de suivre le souverain dans la tombe : il y aurait eu 85 défuntes en 1774 à la mort de Tegbessou, 595 en 1789 à la mort de Kpengla 4.

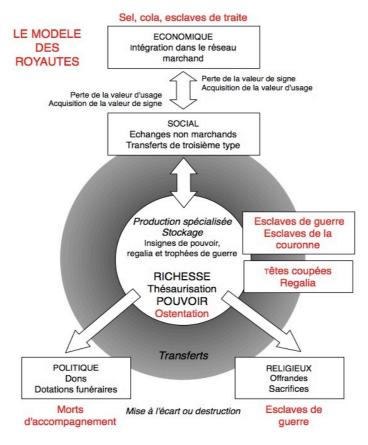


Fig. 18. Royaumes forestiers. Place des diverses catégories de biens dans le modèle du bien de prestige.

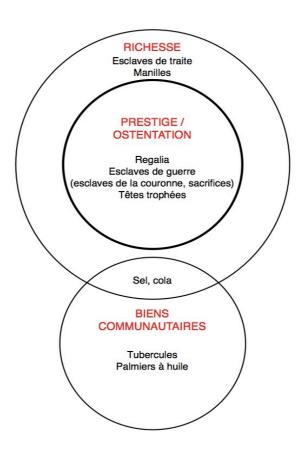


Fig. 19. Royaumes forestiers. Fonctions des divers biens dans la problématique de la richesse.

Conséquences pour la pratique archéologique

P10. L'ambiguïté des relations entre critères intrinsèques et interprétations fonctionnelles des objets nécessite une réflexion nouvelle sur les contextes de découverte des objets

L'évaluation anthropologique de certains concepts utilisés par les archéologues montre fréquemment qu'il n'existe pas de liaison bi-univoque entre les objets définis par leurs caractéristiques intrinsèques et leur interprétation économique, sociale, politique ou idéologique. Le cas de la notion de biens de prestige est un excellent exemple de cette situation.

Une façon de répondre à cette difficulté consiste à considérer la multi-interprétation d'un phénomène matériel comme une caractéristique fondamentale de la démarche archéologique et d'en tenir compte dans nos écrits sous forme d'interprétations alternatives.

Il convient néanmoins également de clore l'analyse anthropologique d'une notion par une réflexion sur ce que signifie les concepts au plan matériel. Si les données intrinsèques sont souvent ambiguës, peut-être certaines données archéologiques contextuelles permettent-elles de lever les ambiguïtés. Nous pensons ici aux données taphonomiques concernant les conditions de découvertes des objets, aux données spatiales restreintes, aux données géographiques larges, etc.

Le fait de devoir réfléchir à ces questions en fin d'analyse révèle une lacune importante de la documentation ethnologique mobilisée. Cette dernière reste en effet avare en données contextuelles de ce type. Ces dernières seraient pourtant d'une grande utilité pour les archéologues. Cette situation justifie une démarche ethnoarchéologique sensible à ces données contextuelles.

Dans le cas présenté ici les données contextuelles utilisables restent limitées et les cas que nous évoquons ne sont donnés qu'à titre d'exemple de réflexion possible.

Répartitions géographiques

Une répartition géographique large d'un type d'objet dont l'origine est connue, étendue à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest peut être significative par rapport aux questions posées. Ce type de répartition est probablement en relation avec le commerce dit international, dont les sources peuvent être le Maghreb pour les objets d'origine arabe ou saharienne, ou les ports e comptoirs de la côte atlantique pour les objets en relation avec la traite atlantique. Si les objets de ce type font souvent partie de la richesse, il n'en deviennent pas pour autant des biens de prestige et peuvent n'être considérés que comme de simples marchandises.

Répartitions topographiques

Les données sur les greniers à céréales à l'échelle villageoise sont intéressantes sur la répartition de la richesse dans les familles, mais cela doit être couplé avec l'étude des habitations. Prendre en compte les dimensions de greniers pouvant fournir une appréciation des volumes conservés

La concentration d'objets dans des greniers à céréales peut être mise en relation avec la richesse des aînés, mais il s'agit aussi bien de marchandises que de biens de prestige.

Plus précises sont les informations fournies par la liaison entre certains objets précieux et les structures palatales, une corrélation qui peut déboucher sur une interprétation comme biens de prestige ostentatoires, produits, stockés et consommés à l'échelle du Palais. La présence d'ateliers artisanaux situés à l'intérieur du Palais peut être considéré comme un élément important de discussion.

Présence dans les sépultures

La présence d'un objet dans une sépulture n'en fait pas automatiquement un bien de prestige, puisque des objets d'usage courant peuvent être déposés dans les tombes. La condamnation de certains objets (armes pliés, poteries perforées) pourrait être liée à la notion d'offrande, mais notre information ethnographique reste particulièrement maigre sur cette question. L'offrande peut d'autre part ne concerner que des biens d'usage courant.

La question des morts d'accompagnement pose un problème également délicat. Il convient d'abord d'en évaluer le nombre. Un individu mis à mort ne signifie pas la même chose qu'une hécatombe de plusieurs dizaines d'individus. Pour autant que nous puissions en juger cette pratique concerne des proches du défunt, mais surtout des prisonniers de guerre ou des esclaves. Leur mise à mort évoque la richesse et le pouvoir du défunt. Pour autant que nous puissions en juger cette pratique apparaît dès les sociétés proto-étatiques segmentaires (mégalithes sénégambiens) pour régresser dans les sociétés étatiques possédant l'institution des esclaves de la couronne. On retrouve par contre cette pratique exacerbée dans les royautés divines, probablement limitée au roi et éventuellement aux membres de l'aristocratie.

Cet article met en évidence plusieurs difficultés liées à l'interprétation fonctionnelle des vestiges archéologique sur lesquelles il conviendra de réfléchir à l'avenir.

Au niveau anthropologique, il convient de mieux définir les concepts utilisés au niveau anthropologique. Cela nécessite à la fois des démarches transculturelles, une meilleure évaluation de la place du discours des acteurs dans ce processus sémantique et des propositions sur la contextualisation culturelle des observations.

Au niveau archéologique nous voyons que la liaison entre interprétations fonctionnelles et caractères intrinsèques des objets reste souvent ambiguë, d'où la nécessité de rendre compte de ces ambiguïtés de façon explicite dans nos travaux.

Au niveau ethnoarchéologique enfin, l'effort doit porter sur une meilleure maîtrise des données contextuelles, taphonomiques et spatiales, seule façon de réduire les ambiguïtés de l'interprétation.

Genève

Septembre 2013